L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 DECEMBRE 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS PROPRIETAIRES
F. WEISSE N. DUFOUR
DUVERGER S. HARBY

Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 9 DECEMBRE 1858.

Abonnés à la semaine.

Les livraisons de L'ABEILLE sont autorisées à fonctionner des abonnements "à la semaine," à raison de 25 centimes pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour

Par [illegible] à la Bourse, poteau 27—Fonds de [illegible], magasin de MM. W. & E. Maginnis, [illegible] de vin, vin, &c.
Par [illegible] magasin de MM. A. Glenn & [illegible]—Tabac
Par [illegible] magasin de MM. W. F. Vredenburgh & Co. de Vieille Levée—Eau-de-vie, genièvre et vins.
Par [illegible] Vieille Levée—Eau-de-vie, genièvre et vins.
Par [illegible] Levée—Fonds de magasin, [illegible] et chemises.

UN DERNIER MOT.

Le *Pionnier de l'Assomption* avec qui nous avons entrepris une polémique loyale et modérée dans ses termes, au sujet de la question des rapports entre planteurs et commissionnaires, nous force maintenant à y mettre fin. Aussi bien ne croyons-nous pas que la prolongation de cette polémique puisse apporter aucun fait nouveau dans la discussion.

Nous n'avons pas, d'ailleurs, la prétention d'amener à nos rectifications et à notre opinion, et c'est aussi le droit du journaliste, ni le rédacteur en chef. Les polémiques entre confrères, sont bien rarement satisfaisantes, sans colère, sur le terrain même du fait, chacun d'entre eux ne peut que mettre aux yeux du public les arguments pour et contre son opinion, et quand la série des arguments est épuisée, le journaliste a fait tout ce dont il lui est permis de disposer. Il ne lui appartient pas de faire au public le sacrifice de sa raison et de se ranger sous tel drapeau qu'il vient de choisir.

Le *Pionnier de l'Assomption* est donc libre de croire que la raison et que nous avons tort, c'est son droit et notre devoir, comme le nôtre est de penser le contraire. Nous ne croyons pas que ce soit le cas, au contraire, que c'est nous qui avons raison et que c'est notre honorable confrère qui est dans le faux. Sans doute il n'y a rien là qui puisse donner matière à discussion.

Nous avons cru, cependant, que le *Pionnier* était dans l'erreur, et nous avons cherché à le démontrer par des faits pratiques à des chiffres. Nous avons pensé que le *Pionnier* nous ferait la faveur de nous répondre sur le même terrain, et nous nous sommes trompés. Le *Pionnier* ne nous répond pas dans cette polémique que nous avons remplie de nos preuves, et ne répondant pas à des chiffres, il nous oblige à nous placer sur le terrain des principes, et à nous demander si le *Pionnier* a raison d'attendre [illegible] de la part de ses abonnés, [illegible] de la Nouvelle-Orléans qui ont besoin des huiles les plus pures, et qui faisaient usage des huiles spermaceti[illegible], ont, depuis quelques semaines, adopté l'emploi des huiles de résine, et s'en trouvent parfaitement satisfaits, [illegible] ce sont là des faits qui ne peuvent être mis en question